

LA PISCINE

Le vieux Robert Boudart ne décolorait pas. Il avait eu beau tonner au bureau du conseil municipal, le maire Hervé Dubourg et tous les autres adjoints s'étaient ralliés à l'idée de réserver aux femmes la piscine publique une demi-journée par semaine. Il avait suffit pour cela de deux manifestations devant l'hôtel de ville regroupant chaque fois une vingtaine de femmes voilées soigneusement encadrées par autant de barbus, et surtout de la présence la seconde fois d'une caméra de FR3. Dubourg s'était fait une image nationale de modernité en constituant sa liste « Altérité et Progrès » avec le maximum de représentants de la société civile. Il ne craignait rien tant que de passer pour rétrograde, et avait d'autant plus facilement cédé qu'il comptait bien ainsi fidéliser à quelques mois des élections une partie de la communauté musulmane, assez importante dans cette commune de banlieue d'une grande ville du nord de la France.

Arguments totalement irrecevables pour Boudart, pour qui la laïcité tenait lieu de foi et le petit père Combe de prophète. Il brandissait à tout bout de champ son ancienne carte d'adhérent à la SFIO signée de feu Guy Mollet, était depuis cinquante ans le pilier de la loge locale du Grand Orient et terminait peu de banquets républicains sans entonner les couplets d' « A bas la calotte ». Autant dire qu'après tant de combats vertueux contre la soutane, il n'allait pas admettre de la voir remplacée par la gandoura.

Mais comment réussir à convaincre Dubourg et sa bande de jeunes intellectuels, qui pour ne pas être en retard d'une mode abandonnaient sans vergogne le bon vieil internationalisme prolétarien pour on ne sait quelle fumeuse altermondialisation, menaçaient l'indivisibilité de la République en exaltant les communautarismes et aujourd'hui réinventaient l'apartheid pour les sexes ? Des décennies de socialisme jacobin militant faisaient bouillir le sang de Robert à l'évocation de telles âneries. Il décida de donner à ces petits maîtres la leçon qu'ils méritaient.

Il prit rendez-vous avec Dubourg, lui expliqua qu'à plus de soixante-quinze ans sa charge d'adjoint aux finances commençait à lui peser et lui suggéra un échange de délégation avec Laurence Dugouin, l'adjointe aux sports, qui se retrouverait facilement dans les chiffres du budget, étant comptable de formation. Le maire, ravi de cantonner ce vieux raseur dans un poste moins stratégique, n'y vit pas malice et accepta aussitôt, sans penser un instant que la piscine municipale relèverait du coup de ses compétences.

Il trouva même au début que Robert apportait un neuf intéressant dans ses nouvelles fonctions. A peine nommé, il avait en effet pris contact avec tout ce que la ville comptait d'association et de groupements de tous ordres et leur avait proposé de constituer un comité consultatif chargé de lui apporter toute suggestion sur le fonctionnement des installations sportives. Le maire cita cette initiative dans une interview à la presse locale comme exemplaire de l'esprit d'ouverture d' « Altérité et Progrès ».

Il fut quand même un peu surpris quand Boudart lui annonça que certains membres du comité proposaient, dans un esprit d'équilibre, de réserver la piscine le vendredi matin aux membres masculins de la communauté musulmane, puisqu'après tout leurs sœurs et épouses bénéficiaient déjà de l'après-midi. Mais à la grande déception de l'adjoint au sport qui croyait déclencher une réaction salutaire, cette nouveauté passa comme une lettre à la poste un jour sans grève et fut ratifiée à une écrasante majorité par le conseil municipal.

Il fallait faire plus fort. La ville comptait deux synagogues, une principalement fréquentée par la communauté juive traditionnelle et l'autre par des rapatriés d'Afrique du nord. Par l'intermédiaire d'un ami du Grand Orient, Robert entra en contact avec les deux rabbins, Gilbert Goldenberg et Nessim Taïeb. Avec la plus parfaite tartuferie, il leur expliqua qu'il était un peu gêné que le maire n'ait accordé qu'aux musulmans ce que chacun était en droit d'attendre pour son compte. Le résultat ne tarda pas. Des tracts commencèrent à circuler, mettant en cause l'impartialité de la municipalité. L'un d'eux était même orné d'une photo de Dubourg participant à une manifestation en faveur de la Palestine quinze ans auparavant. Le maire se vit accuser de favoriser l'antisémitisme sous le couvert habituel de l'antisionisme. Il commença à paniquer et demanda à Boudart de l'aider à trouver une solution d'apaisement. Ravi, celui-ci lui recommanda de renoncer à toute spécialisation de la piscine un jour donné, sauf le mercredi traditionnellement réservé aux écoles. Dubourg lui donna raison et lui annonça qu'il allait en discuter directement avec les deux rabbins.

La rencontre eu lieu dans le bureau du maire, qui n'invita pas Robert à y assister. Il s'en suivit une décision qui le laissa effondré : Dubourg accordait aux rabbins et à leurs ouailles l'exclusivité de la piscine le samedi, en leur donnant toute latitude pour l'organisation de cette journée. Après des heures de palabres, chacun voulant passer le premier, un tirage au sort accorda à Taïeb et à ses Séfarades les eaux claires du matin, les Ashkénazes de Goldenberg devant se contenter de celles plus troubles de l'après-midi.

Robert mit une semaine à trouver la parade, ou plutôt à se décider à la mettre en œuvre, tant la couleuvre qu'il devrait avaler était grosse. Il ne s'agissait pas moins que de passer une alliance de circonstance avec son vieil ennemi, le chanoine Hubert. Ce prélat s'était fait un nom dans les années quatre-vingt en organisant localement les grandes manifestations en faveur de l'école libre en réplique à la politique scolaire de la majorité socialiste de l'époque. Manifestations qui s'étaient conclues par une reculade du gouvernement et une défaite amère pour ceux qui, comme Robert, avaient cru un moment qu'un grand service unifié et laïc de l'éducation allait enfin leur permettre de venir à bout de l'obscurantisme.

Toute honte bue, il téléphona au chanoine qui convint de le retrouver dans un des salons discrets du meilleur restaurant de la capitale régionale. Nul ne sait exactement ce qu'ils se dirent, mais deux faits sont avérés : le chanoine s'éclipsa le premier, laissant à Robert le soin de régler une addition astronomique, et le maire reçut le surlendemain une lettre de l'évêque demandant au nom des associations catholiques que la piscine leur soit réservée deux jours par semaine.

Dubourg réunit d'urgence ses adjoints. Un concert unanime, scandalisé par les prétentions exorbitantes d'un clergé réactionnaire, décida de les rejeter vertement. Robert buvait du petit lait. Il en rajouta sur le thème et conclut en proposant de supprimer aux juifs et aux musulmans ce qu'on refusait à bon droit aux calotins, bref de revenir à la bonne vieille piscine laïque. Mais le maire lui rétorqua que ce serait paraître céder à la pression. Ce couplet rallia une large majorité et la réunion n'aboutit qu'à l'envoi d'une lettre très sèche de refus à l'évêché.

Suivirent dix jours de calme plat : le chanoine mettait au point son plan de campagne. Le signal des hostilités fut donné quand une radio locale catholique appela à une grande manifestation contre la discrimination anti-chrétienne et pour la défense des libertés de l'Eglise de France. Un colonel en retraite organisa une logistique impeccable et des dizaines de cars amenèrent au jour dit de tout le département les membres des associations paroissiales, les parents d'élève de l'école libre, sans compter les troupes scoutes et les congrégations religieuses. Un flot bien-pensant envahit l'avenue Jean-Jaurès, principale artère de la ville. S'y mêlaient soutanes et lodens, robes de bure et jupes plissées, sans parler de quelques crânes rasés, mais aussi des tenues beaucoup plus populaires.

Fort heureusement pour Dubourg, les derniers rebondissement des aventures conjugales du prince de Galles monopolisèrent ce week-end les gazettes et la manifestation ne fit que quelques lignes dans la presse. Le conseil municipal en fut conforté dans son refus de céder aux pressions d'un quarteron de cagots. Mais le chanoine était un homme tenace. Il activa encore plus ses réseaux et se répandit dans les médias locaux. Un deuxième défilé dominical bloqua le centre ville tout un après-midi. Les organisateurs se vantaient d'avoir réunis des dizaines de millier de personnes, et si les renseignements généraux en rabattirent dans leur estimation, nul ne pouvait contester l'importance de la mobilisation. Les rapports de police prévoyaient qu'il y aurait encore plus de monde le dimanche suivant.

Alerté des risques de débordement, le sous-préfet contacta personnellement Dubourg et le chanoine et proposa ses bons offices. Le maire campa sur ses positions, mais la véritable marée humaine qui défila pour la troisième fois devant l'hôtel de ville en alternant « Ave Maria » et slogans vengeurs vint à bout de sa résistance. Il rejoignit au soir à la sous-préfecture une délégation menée par le chanoine. Une longue discussion aboutit à ce qui fut présenté diplomatiquement comme un compromis mais constituait une véritable victoire pour les manifestants : s'ils renonçaient à leur demande de deux jours par semaine, ils obtenaient que la piscine soit réservée le dimanche aux associations chrétiennes. En outre, les écoles libres qui jusque là ne bénéficiaient le mercredi que de la portion congrue, aux heures que voulait bien leur laisser les écoles laïques, se voyaient attribuer la piscine toute la matinée.

Le plan de Robert Boudart s'était retourné contre lui. Loin de susciter un sursaut salutaire des forces de progrès, l'offensive du chanoine les avait mis en déroute. Il n'obtint qu'une obscure revanche en ironisant au bureau du conseil municipal sur le danger qu'il y aurait à faire se baigner ensemble catholiques et orthodoxes, qui notamment ne font pas les gestes de la brasse papillon dans le même sens. Hervé Dubourg réagit aussitôt en vrai décideur et fit attribuer aux nageurs orthodoxes un couloir réservé en vertu du principe de précaution.

La brèche était ouverte. Tous les jours une nouvelle communauté écrivait à la mairie pour demander que lui soit réservé un temps de piscine. La requête des témoins de Jéhovah fut écartée à l'unanimité, celle des Scientologues atterrit directement à la poubelle, ce qui valut à la ville une assignation devant la Cour européenne des droits de l'homme et un manifeste de protestation signé par plusieurs célébrités d'Hollywood. Le Lion's club n'eut dans un premier temps pas plus de succès en tentant d'obtenir que le lundi soit réservé aux commerçants. L'amicale locale des gays et lesbiennes argua de la nécessité pour les minorités sexuelles de se mettre à l'abri des lazzi homophobes des hétéros pour revendiquer une matinée. Cette demande fut examinée avec attention. Elle était particulièrement soutenue par le premier adjoint Brice Tong (né Albert Neveu), qui a cette occasion fit solennellement un outing qui a vrai dire n'étonna personne.

Mais un élément nouveau vint interrompre le débat : l'occupation de la piscine un lundi matin par une nouvelle association intitulée « Droit à la baignade ». Elle venait d'être créée par Just Rivière, qui s'était jusque là illustré comme leader syndical en organisant grève sur grève dans un immense hypermarché qui employait des centaines de personnes aux limites de la commune. Son raisonnement était imparable : l'hyper fermant le lundi, ses salariés n'avaient pas d'autre jours pour se rendre à la piscine. Il était donc logique qu'ils s'en emparent sans attendre la fin des tergiversations d'élus socio-tièdes. Rivière fit savoir à Dubourg qu'il avait dans cette affaire non seulement l'appui de son syndicat, mais aussi celui de plusieurs personnalités de l'intelligentsia parisienne, en particulier du très médiatique monseigneur Maillot, évêque in partibus de Nemopolis, en coquetterie avec sa hiérarchie depuis qu'il préconisait de favoriser aux fidèles l'accès aux mystères divins en remplaçant dans les églises le traditionnel encens par des fumées plus euphorisantes.

Le spectre de nouvelles manifestations se profilait. Dubourg coupa court à ce risque en accordant aux travailleurs du commerce le jour demandé, mais courcircuita Rivière en prétendant répondre ainsi à une demande de la Chambre des métiers. Dans la foulée, il décida de consacrer le mardi aux personnes du troisième et du quatrième âge, qui d'après le dernier recensement représentaient quarante pour cent de la population de l'agglomération. Robert, qui à soixante-quinze ans aimait se baigner sans être bousculé par de jeunes chahuteurs, trouva pour la première fois un certain intérêt à cette approche identitaire.

Ne restait plus que le jeudi. Le maire à son grand regret le refusa à Brice Tong, pour le laisser disponible à ceux qui ne bénéficiaient pas dans la semaine d'une autre journée réservée. La piscine connut du coup chaque jeudi une affluence record, au point que le personnel s'en plaignit et demanda une prime spéciale qui lui fut refusée. En représailles, et sur les conseils de Just Rivière qui tenait là sa revanche, les maîtres nageurs se mirent systématiquement ce jour là en R.T.T., ce qui entraînait ipso facto la fermeture temporaire de la piscine pour des raisons évidentes de sécurité.

Les élections municipales approchaient et les premiers sondages officieux donnaient le liste « Altérité et Progrès » largement battue. Dubourg chercha un thème de campagne vraiment original pour rallier les suffrages. C'était un homme de ressource et d'imagination. Il eut l'idée géniale de rebaptiser sa liste « Altérité dans l'Unité » et de proposer la construction d'une seconde piscine qui serait ouverte toute l'année à tous sans distinction d'âge, de sexe ou de religion. Les Altérunitaires furent réélus triomphalement sur ce programme courageusement non conformiste. Robert Boudart, jugé trop vieux pour rester adjoint, dut ce contenter d'un modeste poste de conseiller municipal.

Nul ne prêtait plus attention à ce vieux bonhommes qui ressassait sur son banc d'inaudibles grommellements à la gloire des Grands Ancêtres et contre les foutriquets qui leur ont succédé.